



BULLETIN D'ADHESION ASSOCIATION RAS-DAHRA AVENIR

72 Avenue de Verdun, 92390, Villeneuve la Garenne

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :@.....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : **RAS-DAHRA AVENIR**

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de **100€**, payable par tout moyen.

Ce montant peut être aménagé de la manière suivante :

- Pour les étudiants, la cotisation est de 50€
- Les chômeurs, seniors et membres d'une famille nombreuses, la cotisation est de 50€

Si j'entre dans l'une des catégories d'écritures ci-dessous, je prends en compte l'aménagement de ma cotisation et ne verse que la somme réduite au titre de ma cotisation.

Fait à, le

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétaire de l'association.

ASSOCIATION RAS-DAHRA AVENIR, 72 Avenue de Verdun, 92390, Villeneuve la Garenne

Tél : 06 11 69 97 26 - Email : contact@ras-dahra.fr - Site : www.ras-dahra.fr



RECU POUR L'ADHESION

A remplir par l'association (exemplaire à remettre à d'adhérent) :

Je soussigné Monsieur **CHEBLI Nabil**, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom :

Nom :

Ainsi que sa cotisation.

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à, le

Le Président (ou son représentant) :